

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-666638

Maladie Dentaire Optique Autres

Matricule : 7717 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Belkacem Benabdellah

Date de naissance : 19/08/1967

Adresse :

Tél. : 06 11 96 90 76 Total des frais engagés : 0 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BENNOUNA Mounia
Ophtalmologiste
17, Avenue Hassan II Casablanca
Tél: 05 22 22 87 90 / 05 22 48 3 58

Date de consultation : 29/03/2022

Nom et prénom du malade : Belkacem Benabdellah

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Belkacem Benabdellah

Dr. BENNOUNA Mounia
Ophtalmologiste
Maladies & Chirurgie des Yeux
17, AV. HASSAN II CASABLANCA
Tél: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29 Mars 2022			300	001027201
				Dr. EL HOUANI Mutual Casablanca Casablanca 052481358

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
		10052228190

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
1. Centre COOPÉRATIF 6 Bd. de la Gare 75020 PARIS Tél. 01 43 23 14 14	08.04.2022					8450,-	

Dr Bennouna Mohamed

OPHTHALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris

Maladies des Yeux

Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale

Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس

اختصاصي في أمراض العيون

جراحة العين والجفن

جراحة تصحيح البصر

Casablanca, le 29 mars 2022

Mme BELIHI Saadia

Monture + verres correcteurs progressifs

Organiques, Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = - 0.25 (- 2.75 à 60°)

OG = -0.25 (-2.00 à 140°)

VP : ODG = Add : + 2.50

D. BENNOUNA Mohamed
Ophtalmologiste
47, Avenue Hassan II - Casablanca
Tél. 05 22 22 87 96 ad 05 22 48 13 58

ESPACE VISION
Loubna EL OUJAZZANI
Opticienne Optométriste
N° 6 Bd. Brahim Roudani - Casablanca
Centre Commercial Nadia Imm III
NSS : 2352237 - TCE 00116935800328

الحالات المستعجلة : 05 22 25 71 71
شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء
47, AV. Hassan II, 1er étage - Casablanca
Tél.: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58 - الهاتف : Fax 05 22 47 32 60
الفاكس : 05 22 22 87 96 ad 05 22 48 13 58
TRAM : Station Place M^{ed} V
E-mail : bennouna.oph@gmail.com / GSM : 06 06 25 45 85

Espace Vision

Loubna El Ouazzani
Opticienne Optométriste
Diplômée de L'IORT

N° 6 Centre commercial Nadia
Route El Jadida - Casablanca 01
Tél.: 05 22 99 04 77

R.C.: 253034 - Patente: 34733014 - CNSS: 2582337
I.F.: 42205890 - I.C.E.: 001769358000028- Inpe: 095001426

Nº 004525

Casablanca, le 08.04.2022

M. me BELIHI Saadia

Ordonnance de Mr. le Docteur :

BENNOUFTA Jihaneb

Nos de nomenclature correspondants à la prescription	loin	O. D. = (60 - 2,75) 0,25
		O. G. = (140 - 2,00) - 0,25
O. D. =		O. D. = + 2,50
D. F.	pres	
O. G. =		O. G. = + 2,50

FOURNITURES:

Montures:	1	850,00
Verres:	2 Verres progressifs Organiques anti-reflets bleu	3800,00
		3800,00
	TOTAL	8450,00

La présente facture arrêtée à la somme DH

Huit mille quatre cent cinquante

ESPACE VISION
Loubna EL OUAZZANI
Opticienne Optométriste
Centre Commercial Nadia Immeuble III
Tél.: 05 22 99 04 77 - I.F. 42205890
CNSS 2582337 - I.C.E. 001769358000028